



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf décembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....34

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur NAYRAC

Délibération numéro :
2017/256

**Convention de servitude de
passage de réseaux
Syndicat d'Electrification de
l'Aveyron : rue de la
Saunerie / Cantarane**

ETAIENT EXCUSES : Sylvie AYOT pouvoir à Daniel DIAZ, Karine ORCEL pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Elodie PLATET pouvoir à Bérénice LACAN, Philippe RAMONDENC pouvoir à Isabelle CAMBEFORT, Pascale BARAILLE

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mardi 26 décembre 2017, que la convocation du conseil avait été établie le mercredi 13 décembre 2017
Le Maire

Considérant que ENGIE a été chargé par le Syndicat d'Electrification de l'Aveyron de réaliser un projet de dissimulation d'un réseau BT et France Télécom, rue de la Saunerie et rue Cantarane,

Considérant que ce projet concerne, sur les parcelles cadastrées Section AK n° 96 (rue de la Saunerie) et Section AK n° 520 (rue de la Saunerie), propriétés de la Commune,

- la reprise du branchement de la lampe municipale existante en souterrain et en posé, la reprise des branchements électriques et France Télécom de la Commune, en souterrain et en posé ainsi que la dépose du réseau aérien existant en fils nus sur poteaux et consoles fer,
- l'établissement à demeure de 2 coffrets de raccordement électrique à encastrier dans le mur,
-

Considérant qu'il est donc proposé de consentir au Syndicat d'Electrification de l'Aveyron les servitudes ci-dessus décrites,

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20171219-2017DL256-DE
Reçu le 27/12/2017

Aussi, après avis favorable de la Commission d'aménagement urbain du 8 décembre 2017, il est proposé au Conseil municipal :

1. **DE consentir** au Syndicat d'Electrification de l'Aveyron, la convention de servitudes ci-dessus relatée,
2. **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe relative aux conditions de passage de ces réseaux.

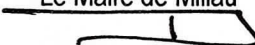
Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme



Le Maire de Millau


Christophe SAINT-PIERRE